

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION
ET TRANSMISSION DU RAPPORT
POUR LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN
LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE : SESSION 2021**

RAPPEL : INSCRIPTION UNIQUEMENT DANS L'APPLICATION CYCLADES

**Du vendredi 4 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 à 12 h 00
(dernier délai)**

- Le rapport doit être transmis **en 4 exemplaires**
le lundi 18 janvier 2021 à 12 h (dernier délai)
(prendre connaissance en page 2 des modalités de transmission des pièces du dossier)

**RECTORAT - DEC 3
Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER CEDEX
Tel : 05.96.52.25.28**

TEXTES DE REFERENCE :

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'arrêté du 27 septembre 2005 et l'arrêté du 30 novembre 2009
- Note de service n° 2004- 175 du 19 octobre 2004 parue au B.O.E.N n° 39 du 28 octobre 2004, complétée par la note de service n° 2009-188 du 17 décembre 2009
- Arrêté du 6 mars 2018 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003
- Note de service n°2018-041 du 19 mars 2018
- Note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Nom de naissance : _____

Nom usuel : _____

Prénom(s): _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ **Localité:** _____

Téléphone : _____ **Portable :** _____

Adresse mail : _____

Enseignement Public **Enseignement Privé**

Appartenance au corps des titulaires (*)

Agrégé Certifié(e) **Contractuels CDI**

(*) Cocher la case correspondant à votre situation)

Discipline actuelle d'enseignement : _____

Etablissement d'exercice : _____

Téléphone : _____

Secteur disciplinaire dans lequel, vous demandez l'attribution d'une certification complémentaire :

Langue et culture de l'Antiquité : Latin Grec

MODALITES DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS :

1/ Documents à téléverser obligatoirement dans l'application CYCLADES :

- Une copie de la carte d'identité (en couleur) ;
- Une copie de l'arrêté de titularisation ou de nomination en tant que stagiaire ;
- Un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes ;
- Les copies des titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option.

2/ Documents à transmettre par voie postale en recommandé simple au plus tard, le lundi 18 janvier 2021 à 12 h (le cachet de la poste faisant foi) ;

A l'adresse suivante : RECTORAT – DEC3, les Hauts de Terreville - 97233 SCHOELCHER.

- Cet imprimé complété (confirmation d'inscription) ;
- 3 enveloppes format (22 x 16) affranchies au tarif en vigueur ;
- **Un rapport, de cinq pages dactylographiées au maximum, en 4 exemplaires** précisant :
 - D'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle et le cas échéant, avoir suivi un cursus complet de langue latine ou grecque en licence et être titulaire de certifications universitaires validées par les suppléments au diplôme de licence, ou attestées par le département de formation pour les cursus antérieurs à la mise en place des suppléments aux diplômes de licence, ou avoir suivi et obtenu une mineure en trois ans de latin et/ ou de grec dans une des universités qui le délivreront..
 - D'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Le rapport sera communiqué au jury avant l'épreuve. Il n'est pas soumis à notation.

Je soussigné(e) _____

Professeur titulaire ou contractuel **CDI** appartenant au corps des _____ sollicite l'autorisation de participer aux épreuves de l'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants du 2nd degré, titulaires ou stagiaires, relevant du Ministère de l'éducation, d'une certification complémentaire, telles qu'elles découlent de l'article 3 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, organisées au titre de la **session 2021**.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et je certifie que j'ai pris connaissance des conditions générales d'obtention de la certification complémentaire.

S'agissant des personnels enseignants stagiaires, je reconnais avoir été informé(e) que ceux dont le stage n'aura pas été jugé satisfaisant ou qui n'auront pas été admis à l'examen dans les conditions prévues par le statut du corps pour lequel ils auront été recrutés, ne pourront se voir délivrer la certification complémentaire. Ceux d'entre eux autorisés à accomplir une seconde année de stage conserveront pendant cette année le bénéfice de l'admission à l'examen. A l'issue de cette période, la certification complémentaire ne leur sera délivrée qu'après validation de cette seconde année de stage. Enfin, suite à la publication de l'arrêté du 27 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003, les mêmes règles sont applicables aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat dont la période provisoire n'a pas été jugée suffisante.

Fait à _____ le _____

Signature :